

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire ; ordo des fidèles ; solennités de titulaires ; confirmations. — II Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal pour promulguer le premier concile de la province ecclésiastique de Montréal. — III Nominat'on ecclésiastique. — IV Communication officielle de Mgr l'archevêque de Montréal sur le drame de la Passion. — V " Le Mystère de la Passion " au nouveau théâtre de Paris. — VI Chronique. — VII Apostolat de la Prière. — VIII Cérémonie religieuse à Lachine. — IX Les œufs de Pâques. — X Aux Prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 13 avril

Solennité de S. Joseph et collecte pour l'université Laval.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 13 avril

II dim. après Pâques, *semi-double* ; à la messe basse mém. de S. Herménégilde ; 3e or. *Concede nos* ; préface du temps pascal.

Solennité de l'ANNONCIATION

Messe *principale* comme le 25 mars, *double de 1e cl.* (on ajoute deux *alleluia* à l'introït, un à l'offertoire et un à la communion ; on omet le graduel et le tralt) ; mém. du II dim. ; au *Credo*, on s'agenouille pendant le chant du verset *Et incarnatus est* ; préface de la Ste Vierge ; dernier Evang. du dim. — Aux II vêpres mém. de S. Justin (*Lux perpetua*) et du dim. (ant. *Ego sum*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 20 avril

Solennité du titulaire de SAINT JOSEPH à Montréal, Chambly, Rivière-des-Prairies, Lanorale (diocèse de Montréal) ; Ottawa, Orléans, Lemieux (diocèse d'Ottawa) ; Saint-Joseph de Sorel (diocèse de Saint-Hyacinthe) ; Maskinongé (diocèse des Trois-Rivières), Ham-Sud (diocèse de Sherbrooke) ; Saint-Joseph (diocèse de Nicolet) ; Huntingdon et les Cèdres (diocèse de Valleyfield).

J. S.

CONFIRMATIONS

ACADÉMIE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE. — Vendredi, le 12, à 7 heures.

MONT SAINT-LOUIS. — Samedi, le 13, à 4 heures.

LETTRE
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
AU
CLERGÉ DE SON DIOCÈSE
POUR PROMULGUER LE PREMIER CONCILE DE LA
PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

} Archevêché de Montréal,
{ le 2 avril 1902.

Chers collaborateurs,

Il nous est enfin donné de promulguer les actes et décrets du premier concile provincial, tenu à Montréal en 1895, sous la présidence de notre regretté prédécesseur Mgr Fabre.

Nous en éprouvons une grande joie qui est partagée par tous les vénérables prélats de notre province ecclésiastique. En même temps nous savons que nous répondons à votre légitime attente. Si cette promulgation a été retardée jusqu'à ce jour, cela est dû à des circonstances indépendantes de notre volonté. Quand vous verrez, du reste, ces décrets nombreux sur toutes les grandes questions qui intéressent notre sainte religion, vous comprendrez ce qu'ils ont dû demander de temps et de travail.

Le Saint-Siège les a soumis au plus minutieux examen et leur a donné son approbation, après les avoir modifiés, corrigés, complétés, comme il a jugé opportun de le faire. L'œuvre des théologiens et des Pères du premier concile provincial de

Montréal a donc reçu la plus haute et la plus solennelle sanction qu'il lui était possible de recevoir; et elle se présente aujourd'hui à nous, au clergé, à tous les fidèles, avec un droit au respect le plus profond et à la soumission la plus entière. C'est un code des doctrines qu'il faut croire, des préceptes qu'il faut accomplir, de la discipline qu'il faut observer, des conseils qu'il faut suivre.

Il est du devoir de chacun de vous de se le procurer sans retard, pour l'étudier ensuite avec soin. Le prix en a été fixé à deux piastres. Vous pouvez en faire la demande à monsieur le chancelier de l'archevêché, et vous le recevrez franc de port. Il forme un volume de près de six cents pages, très bien imprimé, avec des appendices précieux et deux tables des matières très complètes. La partie qui regarde les communautés religieuses, leurs obligations et leurs œuvres sera traduite en français et adressée aux différents instituts de notre diocèse. Pour vous, chers collaborateurs, vous méditez chacun de ces décrets, vous y puiserez l'enseignement que vous devez donner aux fidèles, en même temps que la direction nécessaire pour l'accomplissement fidèle de tous vos importants devoirs. Heureux si vous méritez l'éloge décerné à saint Ephrem par son historien : *Pingebat actibus paginam quam legerat.*

Agréez, chers collaborateurs l'assurance de nos bien affectueux et bien dévoués sentiments en N.-S.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, et sur présentation de M. le supérieur de Saint-Sulpice, a été nommé :

M. Martin Callaghan, curé à Saint-Patrice, Montréal.

COMMUNICATION OFFICIELLE
DE
MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
Au clergé et aux fidèles de son diocèse

LE DRAME DE LA PASSION

DEPUIS plusieurs semaines, un drame d'une nature spéciale se joue au théâtre du Monument-National. La trame évangélique du divin mystère de la Passion, et des principaux événements qui l'ont précédé ou suivi, a été arrangée pour la scène et représentée par des acteurs de profession.

Le peuple, alléché par la nouveauté du spectacle et naturellement avide d'émotions en rapport avec ses sentiments religieux, est allé en foule à ces représentations. Entraînés par la vogue et s'autorisant sans doute du caractère de la pièce, des prêtres, des religieux et des religieuses ont voulu voir ce drame et le juger par eux-mêmes.

Il n'entre pas dans nos intentions d'apprécier ici, ni au point de vue strictement théologique, ni au point de vue littéraire ou scénique, la représentation du mystère de la Passion, telle qu'elle a été donnée au Monument-National.

Mais nous tenons à déclarer que cette initiative a été prise sans aucune participation ni autorisation quelconque de notre part. Tout a été fait indépendamment de notre volonté, composition du drame, mise en scène, assistance des fidèles, et surtout des membres du clergé et des communautés religieuses. Rien n'a été soumis préalablement à notre jugement ou à notre approbation.

Quand nous avons mandés les organisateurs de la représentation auprès de nous, des engagements onéreux les liaient pour un temps déterminé, l'élan était donné. Par prudence et par charité, nous avons dû tolérer momentanément ce qu'il était difficile d'empêcher.

Entre-temps, notre vigilance restait en éveil. Des faits nombreux venaient nous confirmer dans la conviction, où nous étions déjà, que les mystères de la religion ne peuvent être transportés sur la scène sans de graves inconvénients.

Nous reconnaissons volontiers les bonnes intentions qui ont présidé à l'organisation de ce drame de *La Passion*. Après tant d'autres dont nous parlions dans une de nos dernières lettres pastorales, les directeurs de la pièce révalent de moraliser le théâtre.

Rêve futile ! rêve irréalisable ! avions-nous dit, comme pasteur des âmes, comme gardien de la morale et de l'intégrité de la foi. On a voulu quand même tenté l'expérience encore une fois. La tentative a échoué ; nous n'hésitons pas à l'affirmer, malgré les heureuses impressions que pensent avoir remportées certains spectateurs.

Au reste, cela devait être, cela sera toujours.

Il est particulièrement regrettable qu'un des mystères les plus augustes de notre religion ait servi à cette démonstration.

Le Fils de Dieu, la Mère de Dieu sur ces tréteaux profanes, où paraissent hier, où paraîtront demain, des personnages de comédie, de vaudeville et de ballet ; le Christ et Marie joués par des actrices et des acteurs obligés par profession, habitués par métier à tenir le langage des passions humaines, formés à traduire sur leur figure et dans leurs gestes toutes sortes d'émotions mondaines ; toute conscience droite et éclairée, toute conscience réfléchie et sérieuse devait nécessairement souffrir au spectacle de pareilles inconvenances.

En fait, l'expression de cette souffrance, que comprendront les âmes élevées, nous a été confiée par un grand nombre de spectateurs. Leur récit nous a profondément affligé.

Mais il y a plus, on a remarqué dans l'auditoire, chez plusieurs, une curiosité déplacée, des réflexions inconvenantes, des allusions en quelque sorte sacrilèges, que suggéraient le mauvais fond des cœurs, ou la hantise inévitable de certains souvenirs, trop naturellement évoqués dans ces atmosphères de plaisirs et d'amusements frivoles.

Des hommes d'un jugement sûr sont même sortis de ces représen-

tations, cruellement blessés dans leurs sentiments religieux et tout-à-fait scandalisés.

A leurs yeux, la grandeur de nos mystères et la divinité des scènes évangéliques se trouvaient là indignement rabaissées, au niveau des spectacles mondains.

Ce n'était pas ce que voulaient les personnes qui ont monté le drame de *La Passion*. Ces résultats cependant se sont produits.

Il est à espérer, maintenant que leurs contrats sont expirés, qu'elles ne soumettront plus le sentiment religieux de la population à une si pénible épreuve, à de semblables occasions d'affaiblissement et de perversion.

Notre conscience nous fait un devoir, dans tous les cas, de prohiber ces sortes de représentations dans toute l'étendue du diocèse. L'interdiction que nous portons est absolue. Elle n'admet pas d'exception, et s'étend à toutes les catégories de fidèles, comme aux directeurs de théâtre et aux acteurs.

Nous ajoutons à nos propres considérations, sur cette importante question de la représentation des mystères chrétiens dans les théâtres, une note communiquée tout récemment à la *Semaine religieuse* de Paris par Son Eminence le cardinal Richard. Bien que ce grave document renferme un blâme contre un ecclésiastique du diocèse de Paris, nous croyons devoir le reproduire intégralement à raison du bien que nous en augurons. On y verra, d'ailleurs, que la pureté de l'intention n'exempte pas du devoir de la correction quand les intérêts supérieurs de la religion sont en cause.

“ LE MYSTERE DE LA PASSION ”

Au Nouveau-Théâtre de Paris

Note communiquée par S. Em. le cardinal archevêque de Paris
à la *Semaine Religieuse* de son diocèse

Plusieurs personnes se sont émues en voyant annoncer par des affiches et dans les journaux la représentation du mystère de la Pas-

sion au Nouveau-Théâtre. On nous a demandé si l'autorité diocésaine ne se proposait pas d'intervenir pour empêcher cette représentation.

Il nous semble nécessaire de faire connaître notre pensée sur cette question, en présence des observations diverses et souvent contradictoires qui se sont produites.

Le mystère de la Passion a été composé par M. le curé de Saint-Augustin, comme celui de la Nativité, avec la pensée de représenter, sous une forme attrayante et respectueuse, les scènes évangéliques auxquelles les populations n'ont pas cessé de s'intéresser et qu'elles aiment à voir reproduites, surtout aux époques de l'année consacrées à rappeler le souvenir de ces mystères. Dans cette pensée, il a cru pouvoir livrer son œuvre à des hommes honorables qui désiraient la faire connaître au public dans l'espoir que cette représentation, exécutée avec une parfaite convenance, laisserait une heureuse impression dans les âmes des spectateurs.

Nous avons fait observer à M. le curé de Saint-Augustin qu'il n'aurait pas dû donner suite à son projet avant de le soumettre à notre approbation. Il s'agissait, en effet, d'une innovation grave qui a soulevé immédiatement des objections sérieuses.

Il est certain que les populations s'intéressent vivement à la représentation des mystères évangéliques : la naissance du Sauveur dans l'étable de Bethléem, sa passion et sa mort sur le Calvaire. Dans les âges de foi, ces représentations ont été habituelles et faisaient en quelque sorte partie de nos solennités. La foi chrétienne pénétrait toutes les habitudes de la vie, et l'on n'avait pas à craindre les manifestations d'une curiosité ou d'une critique inconvenante.

Tout le monde sait ce qui se passe à Oberammergau, où la représentation traditionnelle de la Passion est un acte religieux accompli par la population entière.

Il y a quelques années, on nous avait demandé d'introduire cette représentation à Paris. Nous avons cru devoir nous y refuser. En effet, le milieu où elle aurait été exécutée ne présentait pas les conditions convenables pour qu'elle conservât le caractère d'un acte de foi et de piété.

Deux considérations nous font écarter la représentation du Mystère de la Passion d'un théâtre ou d'une salle destinée à des spectacles profanes. La première c'est que l'on s'expose à faire considérer par le public les mystères les plus saints de la religion comme un drame tout humain et par conséquent à affaiblir la foi dans les âmes.

Une seconde considération nous préoccupe relativement aux personnes vraiment chrétiennes ; c'est la crainte qu'elles ne se laissent aller, même à leur insu, à substituer à la méditation de nos mystères, et en particulier du mystère de la Passion, une sorte de récréation pieuse, à négliger les cérémonies de l'Eglise dans les jours spécialement consacrés à la prière et à la pénitence, et à perdre ainsi peu à peu l'intelligence de la piété vraie et sérieuse.

C'est par ces considérations qui se rattachent au fond même de la piété chrétienne, que nous n'aurions pas approuvé le projet de M. le curé de Saint-Augustin s'il nous avait été communiqué à l'avance. Des engagements importants étant déjà contractés par les hommes honorables auxquels il a livré son œuvre, nous croirions dépasser la mesure en interdisant la représentation du mystère. Nous avons dû nous borner à insister près d'eux afin que la plus parfaite convenance fût observée dans ce spectacle.

De plus, pour sauvegarder le respect dû aux trois derniers jours de la Semaine Sainte, qui doivent être entièrement réservés à la prière, au recueillement et à la pénitence, nous leur avons demandé de cesser toute représentation durant ces trois jours. Ce qu'ils se sont empressés d'accepter avec une docilité dont nous leurs savons particulièrement gré.

Nous ajoutons que les ecclésiastiques, conformément aux règles du diocèse, devront s'abstenir de paraître à ces représentations.

CHRONIQUE

LES ÉTUDIANTS

LES autorités de notre université catholique ont eu la bonne pensée d'organiser une retraite spéciale en faveur des étudiants, à l'occasion des fêtes de Pâques. Leur pieuse initiative a été couronnée de succès. Cette retraite semble définitivement entrée dans les mœurs de la jeunesse laborieuse et chrétienne. Comme les années précédentes, les exercices ont été bien suivis, malgré le surcroît de travail occasionné par les examens. Il était beau de voir ces centaines de jeunes gens empressés à venir, soir et matin, aux réunions faites pour eux dans la gracieuse chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes.

Cette église, située tout à côté de l'université, est destinée à devenir ici ce que sont à Paris pour les étudiants les églises de Notre-Dame-des-Victoires et de Sainte-Genève. La jeunesse de nos facultés en fera son sanctuaire de prédilection, pour prier, pour obtenir d'en-haut les lumières qui illuminent l'âme et les grâces qui fortifient le cœur.

Pendant cette retraite de préparation au devoir pascal, l'attention des étudiants à écouter la parole de Dieu prêchée par le Rév. Père Strubbe, leur piété franche au saint sacrifice de la messe, tout disait leurs excellentes dispositions. Et ce fut un reconfortant spectacle que les voir s'approcher de la table sainte, avec toute la ferveur d'une foi vive et profonde.

LA PLACE D'YOUVILLE

Le nom de la Vénérable Mère d'Youville, fondatrice des Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, dont le procès de canonisation se poursuit actuellement en cour romaine, figurera désormais parmi les noms historiques officiellement honorés dans notre ville.

Cette décision a été prise aux premiers jours de décembre dernier. Bien qu'en retard, nous tenions à l'annoncer aux lecteurs de notre journal et à féliciter en même temps les Sœurs-Grises.

Le nom de la Mère d'Youville est attaché au site de l'ancien marché Sainte-Anne, transformé en square public.

D'autres noms avaient tout d'abord été proposés, en particulier celui de *Parliament Square*, qui évoquait un souvenir pénible pour notre histoire. Mais les œuvres admirables fondées par la Mère d'Youville ont pris naissance à quelques pas du marché Sainte-Anne ; la rue des Enfants-Trouvés qui longe le côté sud du square, fut donné à la ville par les premières Sœurs-Grises ; les religieuses sont encore aujourd'hui les plus forts contribuables des alentours ; — ces raisons invoquées et éloquemment exposées par plusieurs échevins ont fait taire toute opposition sérieuse.

Le conseil municipal s'est rendu au vœu légitime de la population, reconnaissante, et il a statué que le square nouveau s'appellerait Place d'Youville.

L'INCIDENT DU SAINT-SÉPULCRE

Nous avons relaté à sa date l'agression des moines grecs, à Jérusalem, contre les Franciscains chargés d'entretenir la chapelle du Saint-Sépulcre, dite "des Francs", et où ont été blessés, plus ou moins grièvement, dix-sept religieux, entre autres le vicaire de la custodie, un Français. L'affaire a été portée aux autorités turques. Le pacha vient de donner gain de cause aux Franciscains, et a déclaré, dans sa sentence, que "les Latins ont le droit de balayer l'escalier de la chapelle des Francs et les dalles qui précèdent". La question de la propriété du parvis du Saint-Sépulcre reste donc dans le *statu quo*.

On discute, cependant encore, à Constantinople, les réparations dues aux victimes de ce criminel attentat. Ce qui rend la solution assez délicate, c'est la protection accordée par la Russie aux Grecs dits orthodoxes. Au fond, cette protection est plus apparente que réelle, car les Russes tendent à remplacer les dignitaires grecs par leurs papes, et menacent ainsi l'autonomie des Grecs.

Il y a dans ces affaires de la Terre-Sainte des points obscurs connus des seuls initiés. La Russie cherche depuis longtemps à s'assimiler les orthodoxes ; mais si ceux-ci consentent à réclamer sa protection quand leurs

intérêts sont en jeu, ils entendent aussi rester indépendants. Il paraît même que les Grecs font, depuis quelque temps, des avances à la France dont la protection aurait du moins le mérite d'être plus désintéressée.

VISITE AUX PRISONNIERS

Imitant l'exemple de ses prédécesseurs, de Mgr Bourget en particulier qui aimait à visiter fréquemment les prisonniers et à leur distribuer les consolations de son saint ministère, Mgr l'archevêque a fait, le vendredi saint, sa visite traditionnelle à la prison des hommes et à celle des femmes.

Cette visite est toujours attendue avec impatience. Elle apporte comme un rayon de joie et une sorte de réhabilitation dans ces pauvres âmes affaissées par le malheur. La parole évangélique qui promet et qui donne la vraie liberté des enfants de Dieu, au sein même de la captivité, à tous ceux qui se sanctifient par le repentir, laisse dans ces cœurs un souvenir salutaire.

Admis au baiseement de la Croix, les détenus rentrent ensuite dans leur cellule, plus résignés, et plus fermement résolus à se montrer désormais fidèles à tous leurs devoirs de citoyens et de chrétiens. Ce furent précisément, dans l'une et l'autre prison, les sentiments exprimés par ces malheureux dans leurs chants, au moment où l'évêque sortait de la chapelle.

LES AUMONIERES DANS LA MARINE ANGLAISE

Encore un nouveau service rendu à la cause de l'Eglise catholique en Angleterre, par M. Dillon et les autres députés irlandais. Dans l'armée anglaise, le service de l'aumônerie pourvoit aux besoins spirituels des soldats catholiques. Mais il n'en est pas de même dans la marine, qui compte pourtant 12,000 marins catholiques, et qui en compterait bien davantage si les évêques d'Irlande n'avaient pas défendu aux parents, soucieux des intérêts religieux de leurs enfants, de les laisser s'enrôler tant que le ministère des prêtres ne serait pas assuré à bord des vaisseaux du roi.

Sans doute, les marins catholiques ont jusqu'à un cer-

tain point la liberté de conscience. A bord, ils ne sont pas contraints d'assister aux offices protestants. Dans les ports où il y a des églises de leur religion, ils sont conduits à la messe. Il y a même des chapelles flottantes pour eux dans certaines stations.

La députation irlandaise a obtenu quelque chose de plus.

Le secrétaire de l'amirauté a promis qu'il y aurait bientôt un aumônier catholique pour chacune des escadres de la Manche, de la Méditerranée et de l'Extrême-Orient. Il s'est surtout engagé à ne point laisser partir sans prêtre une division navale quelconque, destinée à prendre part à des opérations de guerre immédiates.

Ce sont-là de bonnes promesses. Elle seront tenues, on peut en être certain. Et ce sera encore une leçon, dont pourront profiter ces esprits forts qui pensent que la religion n'a rien à faire dans les services publics.

RETRAITE DU VIEIL ÉVÊQUE DE CHATAM

Mgr Rogers, évêque de Chatam, une des figures marquantes de l'épiscopat canadien, annonçait il y a quelques semaines à son troupeau que, vu l'épuisement de ses forces et de sa santé, il avait demandé au Saint-Père de bien vouloir le relever de l'administration de son diocèse.

Cet événement était prévu. Depuis deux ans déjà, l'évêque démissionnaire avait pourvu à son remplacement, en faisant nommer le Très Révérend Thomas-François Barry, coadjuteur avec droit de succession.

Au sympathique et zélé septuagénaire ainsi qu'au nouveau titulaire, nous offrons l'hommage de nos meilleurs vœux.

UN BON EXEMPLE A PROPOS DE THÉÂTRE

L'administration communale de Tournai, en Belgique, a fait connaître à un M. Crétaux, directeur de théâtres, qu'elle lui retirait cette exploitation.

“ Votre dernière représentation, lui ont écrit les échevins, a été d'une nature plus que douteuse. Le collège échevinal a décidé de vous retirer le privilège des

“représentations théâtrales, qu'il vous avait accordé en séance du 24 août dernier. Veuillez, etc.”

Cette décision a été prise à la suite de la représentation du *Vieux Marcheur*, de M. Layedan, de l'Académie française.

Il nous revient, d'une foule de sources d'informations, que si notre collègue échevinal montrait la même énergie, les désordres qui débordent sur la ville de Montréal pourraient être endigués.

Nous avons certainement, dans tous les cas, beaucoup trop de théâtres. Pour parer aux déficits ruineux, les directeurs sont presque fatalement poussés à la licence.

Voilà que certaines administrations font déposer des paquets de cinq ou six billets d'admission dans les boîtes aux lettres des maisons privées. Les enfants s'emparent de ces billets et courent se dissiper dans des lieux, dont les parents ne voudraient pas pour tout l'or du monde leur voir franchir le seuil. C'est une exploitation scandaleuse, une intolérable violation du domicile.

3 avril, Montréal

Apostolat de la Prière

Intention générale pour le mois d'avril 1902

Approuvée et bénie par Léon XIII

L'esprit de prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens et surtout les associés de l'Apostolat acquièrent l'esprit de prière.

Résolution apostolique. — Quand nous ne pourrions pas faire une aumône, nous donnerons une prière.

CEREMONIE RELIGIEUSE

A LACHINE

LE 19 mars, fête de saint Joseph, la chapelle des Sœurs de Sainte-Anne, de Lachine, s'ouvrait, dès 8 heures du matin, à une foule émue et recueillie accourue de toutes parts pour assister à la vêtue des jeunes postulantes dont suivent les noms :

Mlles Agnès Lynch, dite Sœur M.-Agnès du Sacré-Cœur, de Maynooth, Ont. ; Laurentia Durocher, dite Sœur M.-Christiana, de Hull ; Annie Longpré, dite Sœur M.-Gonzalve, de Saint-Jérôme ; Maud Gorman, dite Sœur M.-Zéphérina, de Pembroke ; Mary Goulet, dite Sœur M.-Odilon de Jésus, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Philomène Ste-Marie, dite Sœur M.-Justinien, de Saint-Remi ; Herméline Poirier, dite Sœur M.-Eveline, de Saint-Félix-de-Valois ; Ida Blouin, dite Sœur M.-Jeanne-Marguerite, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Albertine Vézina, dite Sœur M.-Anne-Cécile, de Verchères ; Rosine Chaumont, dite Sœur M.-Donat de Jésus, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Eglantine Bédard, dite Sœur M.-Joseph-Anne, de Saint-Remi ; Carmélite Laferrière, dite Sœur M.-Azeline, de Saint-Cuthbert ; Marie-Anne Clément, dite Sœur M.-Claude du Sacré-Cœur, de Saint-Cuthbert ; Bernadette Poirier, dite Sœur M.-Léonard, de Saint-Félix-de-Valois ; Anna Desrochers, dite Sœur M.-Florida, de North Brookfield, Mass. ; Hélène Gagnon, dite Sœur M.-Georgine, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Laura Forget, dite Sœur M.-Adolphine, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Maria Houde, dite Sœur M.-Camille de Jésus, de Saint-Victor-d'Alfred ; Mathilda Lane, dite Sœur M.-

Marcelle, de Rawdon; Bertha Gosselin, dite Sœur M.-Anita, de Sainte-Cunégonde de Montréal; Rosa Boucher, dite Sœur M.-Rose-Hélène, de Bodie, Cal.; Léonie Cornellier, dite Sœur M.-Pierre-Olivier, de Sainte-Elizabeth; Délia Dugas, dite Sœur M.-Maxime, de Saint-Victor-d'Alfred; Bernadette Lemire, dite Sœur M.-Gaétan, de Saint-Joseph-de-Maskinongé; Graziella Mireault, dite Sœur M.-Angéla, de Saint-Jacques-de-l'Achigan; Rose Délima Lebeau, dite Sœur M.-Justinien, de Saint-Joseph-d'Ely — *novices vocales*.

Mlles Marie Verrier, dite Sœur M.-Joseph-Arsène, de Notre-Dame-des-Bois-de-Chesham; Rose Délima Riopel, dite Sœur M.-Victorien, de Chertsey; Joséphine Gauthier, dite Sœur M.-Rose-Elizabeth, de Montréal; Maria Lafrance, dite Sœur M.-Anais, de Sainte-Françoise; Rosie Beauchamp, dite Sœur M.-René, de Cleveland; Olivina Roy, dite Sœur M.-Sidonie, de Saint-Michel; Antoinette Desjardins, dite Sœur M.-Noémie, de Montréal — *novices coadjutrices*

La cérémonie fut présidée par l'aumônier de la communauté, M. l'abbé H. Langevin.

Le Révérend Père Danel, S. J., qui venait de prêcher la retraite préparatoire à cette prise d'habit, couronna son œuvre en faisant l'éloge de la vie religieuse.

Le saint sacrifice de la messe fut offert par M. le curé Baril, de Saint-Remi.

LES ŒUFS DE PAQUES

AVANT le VIIe siècle, et même jusqu'au IXe siècle, l'usage des œufs était prohibé en carême. Quand alors arrivait la fête de Pâques, on s'empressait naturel-

lement de faire usage des œufs. On en offrait à ses amis.

Dès le grand matin au jour de la Résurrection, après la célébration d'une messe, on donnait à l'église des œufs de Pâques aux enfants, aux adolescents. On bénissait ces œufs de Pâques.

Les plus anciens rituels donnent la formule de cette bénédiction.

Les enfants, on le dit, s'empressaient d'aller demander leurs œufs de Pâques : " Lesquels alèrent demander leur potage, que on appelle œufs de Pâques ". (*In veteri codice Camei. — Lit. remiss. an. 1399, in reg. 154, CARTOPH., reg. C. 458.*)

Cet usage est conservé en beaucoup de localités.

Mais aux œufs naturels, on a plus généralement substitué et on substitue encore les œufs en sucre, etc., etc., richement ornements. Les rois Louis XIV et Louis XV aimaient beaucoup à offrir ce genre de cadeaux.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Urbain, née Margaret Rouk, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Virginie, née Valérie Dostaler, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Albertine Précourt, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Saint-Jean-de-Dieu.

Sœur Léa Lehouiller, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Portland, Orégon.

Mme veuve P. Lambert, née Adèle Hébert, décédée à Montréal.